

LA PUBLICATION DU Référencement des Entreprises



d e S u i s s e R o m a n d e

Avully

No réf. 06583/2011
le 03 Mars 2011

Raison Sociale: _____		
Responsable: _____		
Siège: _____		
Natel: _____	Tél: _____	Fax: _____
Site Web: _____	Email: _____	
Activité: <i>Coiffure</i>		
Référencement: _____		
Validité: <i>1 an non renouvelable</i>		
Mode Signature: <i>30 jours</i>		

Taille: <i>114 de PAGE</i>
1 Prix Unitaire: <i>490</i>
Frais Technique: <i>OFFERTS</i>
Frais Port et Manutention: _____
TOTAL: <i>490</i>
Remarque: <i>Merci de votre collaboration entant qu'intervenant unique sur le dossier: SPECTA COIFFURE Cordialement du FISCHER</i>

EDITION TARALEX SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève
Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61
Régie d'annonces: BST Media
Email: bstmedia@romandie.com

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande » les coordonnées référencée ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Vos éléments techniques devront impérativement être envoyés par mail ou par courrier sous un délai de 60 jours à compte de la date de réservation du présent document, ce délai dépassé et sans vérification de la part de l'annonceur, l'édition ne sera pas responsable de la qualité de l'encart.
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion dans l'édition libre dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande »
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité cite plus haut.
- 7) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature, accord par mail ou confirmation téléphonique de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- 8) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 9) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire, concurrente ou officielle.
- 10) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

Timbre et Signature:

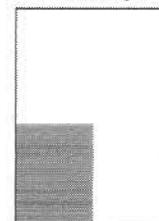
FAX RETOUR : 022 327 10 61

1/8 eme de Page



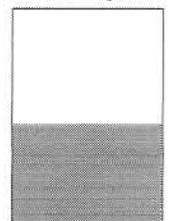
7 x 5 cm
390 CHF

1/4 de Page



7 x 10 cm
490 CHF

1/2 Page



14 x 10 cm
1290 CHF

TARALEX SA

CHE 109.081.264
TVA: 524 719
Rue du Conseil Général 14
1205 Genève
Téléphone: 022 327 10 68
Fax : 022 327 10 61

FACTURE

DATE : 16.01.12
N° FACTURE: 25065

N° BON DE COMMANDE	CONDITIONS DE PAIEMENT
2483-2204	A réception de facture

QU	SURFACE	DESCRIPTION	MONTANT	
1	1 liste de soutien	Le magazine de la santé publique et des premiers secours de Suisse Romande	CHF	300.00

SOUS-TOTAL	CHF	300.00
FRAIS TECHNIQUES	CHF	-
FRAIS DE PORTS	CHF	-
TVA 8%	CHF	24.00
TOTAL	CHF	324.00

*N'oubliez pas de bien notifier votre numero de facture sur votre B.V.R afin d'éviter toute confusion
En votre aimable règlement, ici bas les coordonnées bancaires :*

Versement pour: UBS AG - CH-8098 ZUERICH
En Faveur de: CH76 0024 0240 3793 7602 W TARALEX SA
Compte: 80-2-2